

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 28 mai 2014

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Ludovic STIEBER

Conseillers présents : **9**

SEANCE du 6 juin 2014

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Thomas ROECKEL, Thomas MOLINA, Ludovic STIEBER.

Absents excusés : Christian HUBER, Caroline WANNINGER.

Procuration : Christian HUBER pour Philippe KLEIN et Caroline WANNINGER pour Ludovic STIEBER.

Délibération n° 2014/45

Objet : Travaux d'assainissement et de branchement rue du Kochersberg

Vu la délibération du conseil municipal n° 2013/36 du 25 octobre 2013 approuvant le projet de rénovation et d'extension de la salle socio-éducative ;

Vu la délibération du comité directeur du SIVOM de la Vallée du Rohrbach n° DE140424 en date du 24 avril 2014 acceptant le projet de travaux pour montant de 68 010 € HT et sollicitant la commune ;

Considérant que des travaux d'assainissement doivent être mis en œuvre pour le raccordement de la salle socio-éducative ; que le SIVOM de la vallée du Rohrbach accepte de prendre en charge financièrement une partie des travaux conformément à la répartition ci-dessous :

	Montant HT prévisionnel	SIVOM	Commune de Wintzenheim -Kochersberg
Maîtrise d'œuvre (*)	3850	2347	1503
Réseau public assainissement.	30180	15090	15090
Réseau eaux claires	24030	24030	
Branchement assainissement	3135		3135
Bouches d'égout	6815		6815
Total HT	68010	41467	26543

* Le montant de la Maîtrise d'œuvre est réparti par rapport au montant des travaux

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et des représentés :

ACCEPTE de participer à la réalisation des travaux d'assainissement rue du Kochersberg et de branchement de la salle socio-éducative pour un montant de 26 543 € HT ;

AUTORISE le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération, notamment la convention de financement avec le SIVOM de la Vallée du Rohrbach, et à payer à réception du décompte aux frais réels transmis par celui-ci.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 6 juin 2014.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 9 juin 2014.

Le Maire
Alain NORTH